

**Rencontre de haut niveau entre plusieurs pays de l'OCDE
sur la transparence et l'échange de renseignements
Paris – 21 octobre 2008**

Relevé des conclusions

1. À l'initiative de M. Eric Woerth, ministre français du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, et de M. Peer Steinbrück, ministre allemand des Finances, 17 pays se sont réunis le 21 octobre à Paris pour examiner les réponses qu'ils pourraient apporter au non-respect de leur législation fiscale par les centres offshore.
2. Ils font observer que les récents scandales survenus en Europe et ailleurs impliquent désormais plus de 40 pays à travers le monde et soulignent l'impact sur leur économie des paradis fiscaux et des juridictions pratiquant le secret. Ils ajoutent que les investisseurs établis dans des juridictions offrant un environnement opaque ont aggravé la crise financière actuelle et que le besoin de financements publics qui en découle rend encore plus cruciale la question de la lutte contre la perte de recettes fiscales.
3. Les lacunes en matière de transparence et d'échange de renseignements sont de nature à favoriser la fraude et l'évasion fiscales transfrontalières. Ainsi, certaines décisions d'investissement peuvent être prises dans le but de soustraire leur auteur à l'impôt, au lieu de viser l'efficacité économique. Ces pratiques sont à l'origine de distorsions de concurrence. Par ailleurs, la fraude et l'évasion fiscales diminuent les ressources disponibles pour le financement des services publics essentiels et accroissent la charge fiscale qui pèse sur les contribuables honnêtes. En outre, ce fléau touche non seulement les pays développés, mais également les pays en développement, en sapant leurs capacités de consolider leurs finances publiques et de moderniser leur économie.
4. Les travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la transparence et l'échange de renseignements contribuent de manière significative aux efforts entrepris dans ce domaine. Bien que de nombreux pays et territoires identifiés comme paradis fiscaux aient pris des engagements en vue d'améliorer la transparence et l'échange de renseignements, la mise en œuvre de ces normes internationales à travers la signature d'accords d'échange de renseignements fiscaux progresse lentement.
5. Afin de garantir un traitement équitable à tous les pays et territoires identifiés comme paradis fiscaux, l'OCDE a étendu ses exigences en matière de transparence et d'échange de renseignements en amendant l'article 26 de son modèle de convention fiscale. Cependant, quelques pays membres de l'OCDE et d'autres centres financiers d'envergure n'ont toujours pas intégré ces dispositions à leurs conventions bilatérales.
6. Ainsi, les pays réunis ici aujourd'hui sont favorables à la prise de mesures contre les juridictions qui, de par leurs systèmes juridique et administratif, facilitent la fraude et l'évasion fiscales.
7. Au vu de ce qui précède, les pays participants :
8. **SONT TRÈS INQUIETS** de ce que la mise en œuvre des normes internationales actuelles en matière de transparence et d'échange de renseignements progresse lentement.

9. RECONNAISSENT les efforts accomplis par certaines juridictions qui ont donné à leurs centres financiers une nouvelle orientation et ont signé des accords d'échange de renseignements fiscaux, lesquels constituent des instruments efficaces de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales au plan international.
10. EXHORTENT tous les pays et territoires ne s'étant pas encore engagés à respecter les normes de l'OCDE, y compris certains centres financiers d'envergure, à le faire.
11. INSISTENT pour que toutes les juridictions n'ayant, malgré leurs engagements, pas encore mis en œuvre les normes de l'OCDE, le fassent.
12. APPUIENT le principe d'une réponse concertée pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, à travers l'adoption de mesures appropriées à chaque pays et la coordination de certaines de leurs actions. En particulier, les pays participants expriment leur volonté d'utiliser la dernière version de l'article 26 du modèle de convention fiscale de l'OCDE lors de la conclusion de toute nouvelle convention tendant à éviter la double imposition et d'envisager en temps voulu de résilier certains des traités existants lorsque ces derniers ne peuvent être amendés en conséquence.
13. ENCOURAGENT FORTEMENT les négociations actuelles visant à améliorer l'efficacité de la directive épargne, notamment par l'extension de sa portée géographique et SOULIGNENT que le maintien du mécanisme transitoire de retenue à la source appliqué par quelques États devrait être réexaminé.
14. APPELLENT les organismes dispensateurs d'aide à accorder davantage d'importance aux principes relatifs à la transparence et à l'échange de renseignements en matière fiscale lorsqu'ils élaborent leurs programmes d'aide.
15. DEMANDENT à l'OCDE de définir une méthodologie établissant une distinction claire entre les pays et territoires qui ont mis en œuvre de manière substantielle les normes de l'organisation sur l'échange de renseignements et ceux qui ne l'ont pas fait, et de publier ses conclusions en 2009. Les pays participants DEMANDENT également à l'OCDE d'exiger des États souhaitant adhérer à l'Organisation qu'ils mettent en œuvre, préalablement à leur adhésion, les principes de l'OCDE en matière de transparence et d'échange de renseignements.
16. Les pays participants CONSIDÈRENT que cette réunion offre le soutien politique nécessaire au succès des initiatives de l'OCDE et de l'UE. Ils se réuniront à nouveau, avant l'été 2009 à Berlin, pour FAIRE LE POINT des progrès accomplis et APPORTER une aide supplémentaire aux pays afin de préserver leur base d'imposition des juridictions ne respectant pas les normes de l'OCDE en matière de transparence et d'échange de renseignements.